

VILLES DE FORT-MARDYCK ET DE DUNKERQUE (quartier Dessinguez)

ETUDE D'AMELIORATION DU CADRE DE VIE



RAPPORT



Mr SEZILLE - Architecte - 28 bis, rue Wisse Morne, 59240 DUNKERQUE - Tél : 28 69 14 49
Gilles NOYON - Architecture paysagère - 63, rue de Maréchal Foch, 62610 ARDRES - Tél : 21 35 44 45

AVRIL 1993



SOMMAIRE

Note de présentation	2
Urbanisme	3
Le paysage	7
Trame viaire	15
Parcours autobus urbains	18
Définition des actions cadre de vie	21
Entrées de ville	24
Espaces urbains	27
Aménagement de la place de l'église	33
Aménagement des abords de la salle des fêtes	36
Estimation et phasage	40

LE RAPPEL DE LA POLITIQUE "CADRE DE VIE"

A l'heure où la région se mobilise pour fixer les centres d'intérêt (lien Transmanche et TGV NORD), la commune de FORT-MARDYCK entreprend à son échelle de mener un programme qui promet des retombées outrepassant son simple "cadre de vie" pour conforter sa place au sein de l'agglomération pour se donner une image.

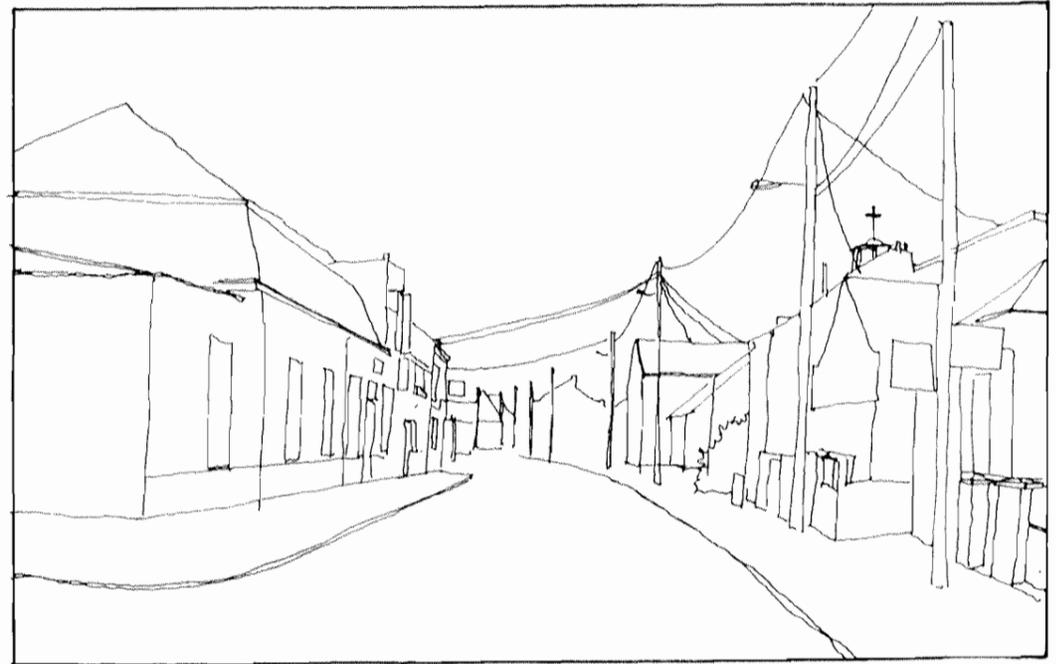
C'est avec la conjugaison de telles initiatives communales que le Département et l'agglomération Dunkerquoise peuvent requalifier leur image et attirer à nouveau l'attention.

Avec l'adoption d'une nouvelle politique favorisant l'amélioration du cadre de vie et l'urbanisme des communes du département, l'assemblée Départementale vient épauler les ambitions des communes du Nord.

FORT-MARDYCK a très vite saisi les enjeux d'un tel programme, c'est pourquoi, elle peut aujourd'hui être fière d'avoir répondu à l'appel lancé par le CAUE, amorçant ainsi un mouvement qui affiche résolument ses prétentions.

Il faut néanmoins ajouter qu'une telle action ne vise pas la simple réfection des trottoirs et voiries, l'aménagement de parkings divers... En effet, le cahier des charges entreprend l'analyse la plus exhaustive possible de la commune. Le programme "cadre de vie" s'applique véritablement à redéfinir la spécificité des lieux ; en conséquence, il dépasse le cadre des opérations prescrites au départ, allant même bouleverser la perception qu'ont les élus de leur ville; infléchir leurs décisions et donnant à FORT-MARDYCK un projet ambitieux.

Au travers une réflexion globale, il s'efforce donc de trouver le vocabulaire précis de la commune, d'analyser son cadre de vie, son fonctionnement et son potentiel, de déceler les problèmes et dysfonctionnements. De cette façon, les actions projetées seront cohérentes et se poseront vraisemblablement comme une nouvelle base dynamique.



URBANISME

A partir de l'analyse du contexte urbain, les conclusions que nous avons tirées, nous ont donné les éléments d'un projet d'ensemble pour l'urbanisme de FORT-MARDYCK.

Ces éléments sont traduits à partir de la trame viaire de la commune et des interventions paysagères ou d'ordres urbanistiques.

Il s'agit :

- De donner un centre ville à FORT-MARDYCK dans la zone à définir et comprise entre Mairie, Eglise, carrefour DECONINCK et Amirauté.

- D'animer la rue du C.D. 1 (rue tournée vers FORT-MARDYCK et vers le quartier DESSINGUEZ) à vocation commerçante par des aménagements paysagers.

- De réaménager la ceinture verte au NORD, à l'OUEST et à l'EST sur la chaussée des darses.

- De maintenir le "Quartier Résidentiel" en y implantant des services communaux de proximité de nature à préserver le calme du secteur.

- De relier le quartier "Brossolette, excentré, par la création d'un programme d'ordre communal et de créer passages et circulations piétonnes.

La caractéristique de l'urbanisme et l'habitat de Fort-Mardyck est liée aux types d'espaces urbains que l'on peut découvrir à travers Fort-Mardyck et le quartier Dessinguez.

1. Dans le quartier que l'on peut considérer comme le "centre-ville" (secteur compris entre la place de la mairie, la place de l'église et le carrefour de l'amirauté) et dans celui que l'on peut considérer comme le "poumon vital" de Fort-Mardyck et du quartier Dessinguez. (CD N°1 entre la chaussée des Darses et le carrefour Jean Deconnick) ; les constructions présentent une unité de front bâti le caractère à renforcer pour les bâtiments à édifier, donne à la commune une connotation urbaine indispensable à l'image du "centre-ville".

Cependant, les ruptures des fronts bâtis prêtent parfois à confusion pour le promeneur ou l'automobiliste : à la lecture de l'alignement des façades sont confondues les dessertes de pénétration vers l'intérieur de la commune et les "dents creuses" liées aux parcelles non bâties.

La mise en oeuvre des traitements urbains nécessaires pour définir les "portes de ville" rendra plus facile cette interprétation des ruptures de fronts bâtis.

2. Dans le secteur résidentiel, les habitations de type "pavillonnaire" attestent à travers la forme des constructions et leur dépendances, et à travers la diversité des matériaux mis en oeuvre d'une histoire et d'une évolution particulière et riche.

"Depuis la fermette flamande du paysan/pêcheur", qui a bien souvent été rendue confortable, du début du siècle, jusqu'à la maison individuelle des années 60.

Le charme du 1er de ces types d'habitat permet une relative originalité et une particularité propre à la commune de Fort-Mardyck.

Cependant, cette évolution non contrôlée (constructions anarchiques, clôtures, matériaux) de l'habitat se traduit par un manque d'unité des types de constructions et des matériaux, mais aussi et cela de par la nature anarchique du parcellaire par un manque d'unité des clôtures, par une absence de front bâti, et par un désordre esthétique lié au traitement des pignons.

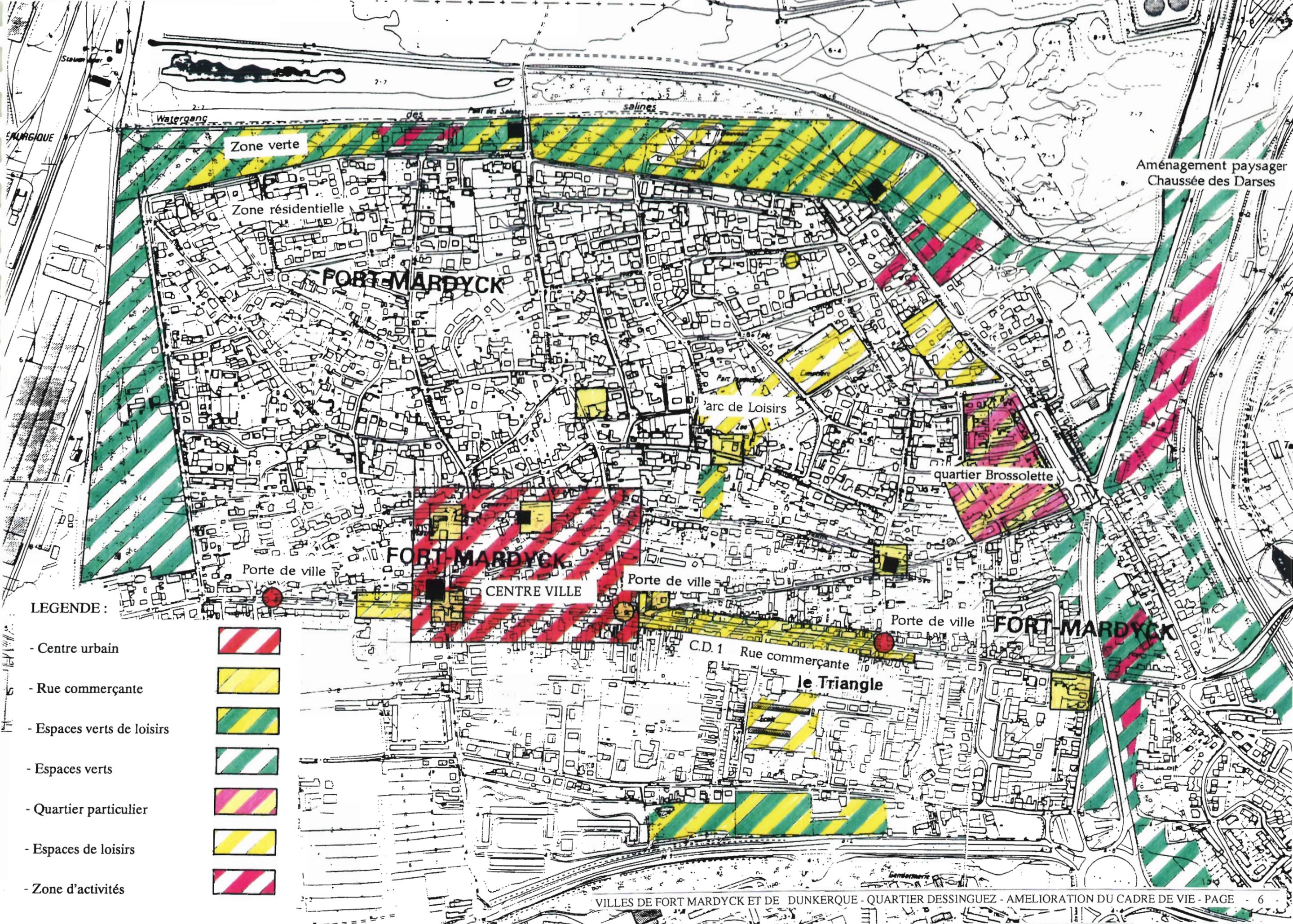
3. L'aspect des bâtiments à usage collectif du quartier "Brossolette", nécessite une réhabilitation qui accompagnera plutôt une démarche sociologique d'intégration et de rénovation du quartier.

La réhabilitation de ces immeubles collectifs ne pourra qu'apporter un mieux à la qualité de l'architecture de Fort-Mardyck et de l'image de marque de la commune (les bâtiments sont de plus situés à proximité de l'entrée de ville, point particulier de l'intervention paysagère).

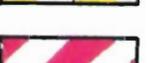
4. La zone non bâtie au Nord et à l'Ouest, se définit comme une zone verte, à édifier. Il y sera donc préserver tout type de bâtiment mis à part ceux liés à l'activité des loisirs en relation avec cette zone :

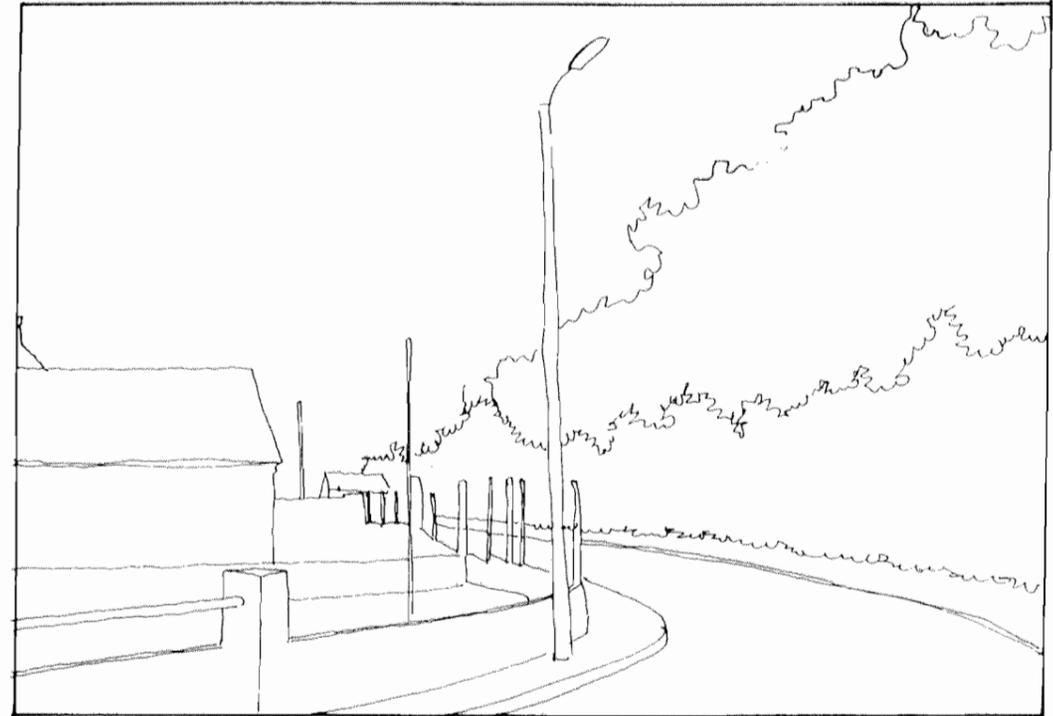
- Centre-aéré
- Bâtiment didactique etc...

Ceux-ci seront par conséquent à édifier de sorte à respecter cet environnement de qualité, c'est-à-dire à base de composants végétaux.



LEGENDE :

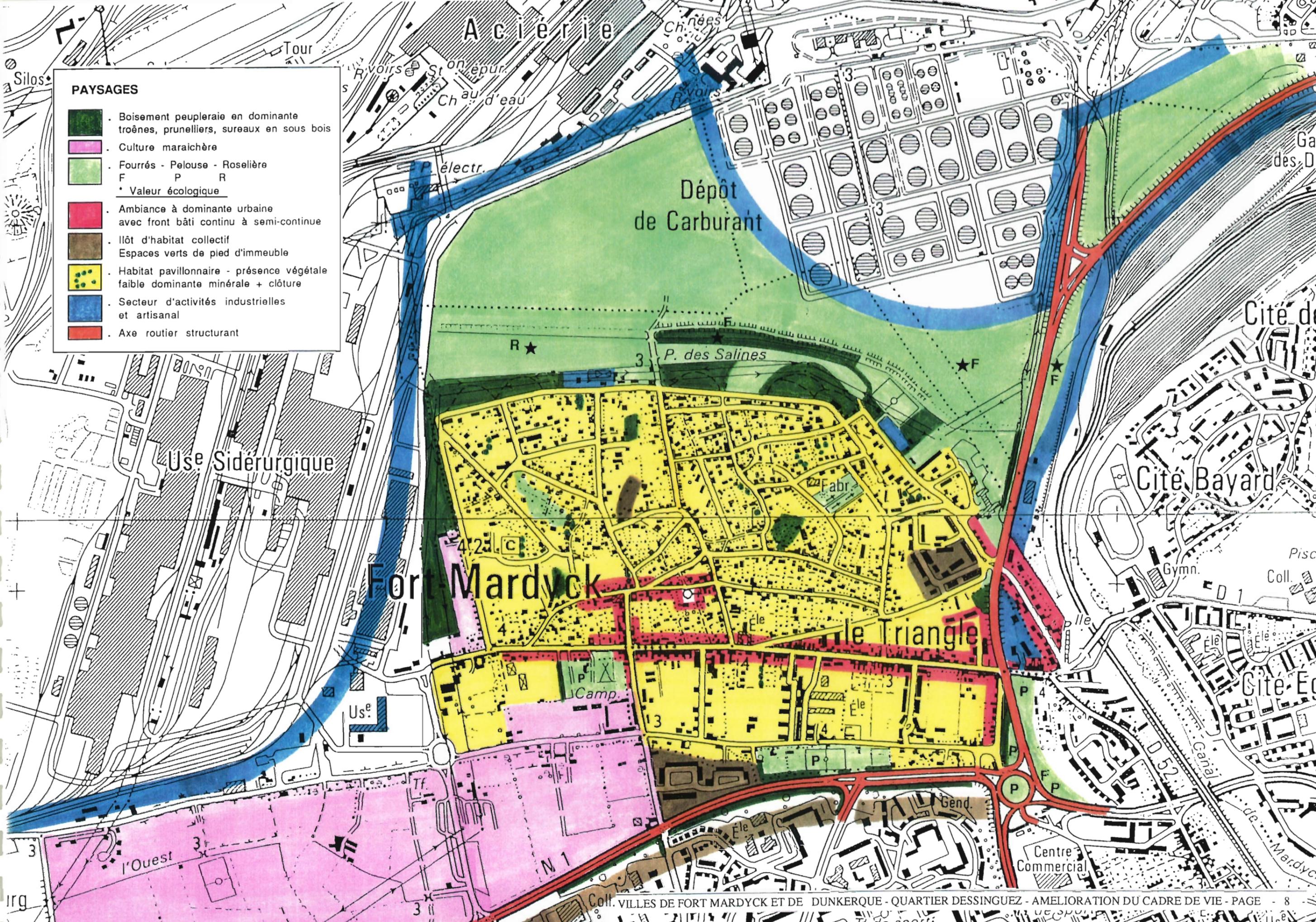
- Centre urbain 
- Rue commerçante 
- Espaces verts de loisirs 
- Espaces verts 
- Quartier particulier 
- Espaces de loisirs 
- Zone d'activités 



LE PAYSAGE

PAYSAGES

- . Boisement peupleraie en dominante
troènes, prunelliers, sureaux en sous bois
- . Culture maraichère
- . Fourrés - Pelouse - Roselière
F P R
* Valeur écologique
- . Ambiance à dominante urbaine
avec front bâti continu à semi-continue
- . Ilôt d'habitat collectif
Espaces verts de pied d'immeuble
- . Habitat pavillonnaire - présence végétale
faible dominante minérale + clôture
- . Secteur d'activités industrielles
et artisanal
- . Axe routier structurant



PRESENTATION GENERALE



Fonts bâtis continus



Habitat pavillonnaire

La commune de Fort-Mardyck et le quartier Dessinguez (Dunkerque) sont profondément enclavés dans le tissu urbain de l'agglomération Dunkerquoise.

Adossés au Nord et à l'Ouest, au complexe industriel et portuaire (sidérurgie et raffinerie) ils sont délimités au Sud et à l'Est par la RN 1 et la chaussée des Darses qui, de leur emprise (50 mètres environ) constituent une coupure physique franche avec le reste de l'agglomération.

Secteur replié sur lui et occupé à 90% du territoire par l'habitat, le paysage urbain est omniprésent.

Il se décline en 3 types d'espaces urbains :

1. Les fronts bâtis continus et discontinus principalement sur le CDI, la rue Deconninck et la rue du Général Leclerc. Les maisons et commerces présentent une certaine unité. Un effort particulier doit être entrepris pour améliorer la qualité des espaces urbains (trottoir, éclairage, mobilier).

2. Quelques îlots d'habitat collectif à proximité des grands axes de circulation qui semblent être des réminiscences des secteurs de ZUP de Grande-Synthe et St-Pol. Le quartier de la rue Albert Denvers fait exception à la règle par sa situation en coeur d'îlot pavillonnaire. Ces secteurs ne manquent pas d'arbres et de quelques espaces verts.

L'effort de valorisation du cadre de vie, dans ces quartiers, doit être développé pour intégrer la clôture et créer des espaces de jeux à thème.

3. L'habitat pavillonnaire constitue la majeure partie du territoire étudié. Composé de maisons individuelles disposées sur des parcelles aux formes irrégulières et souvent enclavées dans des îlots sans voie de desserte au gabarit routier, il se dégage de ce secteur un charme lié à la personnalité de chaque maison et au tracé "vernaculaire" des voies.

Si cet aspect représente un bon point pour la qualité des paysages, il est en partie dénaturé par les éléments de clôture et les nombreuses dépendances qui alourdissent les constructions.

Paradoxalement, la faible présence de la végétation s'explique en partie par la présence de jardins potagers qui entourent les maisons et la disparition de l'orme qui accompagnait l'habitat jusque dans les années 70/75.



Venelles



Un réseau de venelles très empruntées, permet de relier entr'elles les voies de desserte carrossables. Là aussi, le charme des allées sinueuses est atténué par les clôtures et constructions disparates qui contrarient la qualité des constructions traditionnelles.

Le reste du territoire est constitué par des lisières boisées ou couvertes de landes à l'ouest et au nord (réserve naturelle volontaire * et servent de " zone tampon " en limite du complexe industriel-portuaire.

Les secteurs boisés sont occupés par des peupleraies arrivées à maturité. Une partie est en cours d'exploitation et sera replantée par la CUDK avec les essences arbustives suivantes :

- Hippophae rhamnoides
- Cornus alba sibirica
- Symphoricarpos
- Rosa rugosa
- Sambucus alba variegata
- Salix viminalis
- Salix repens
- Eleagnus angustifolia
- Corylus maxima
- Syringa vulgaris
- Tamarix gallica

En tout état de cause, la ceinture boisée et la réserve naturelle volontaire d'une superficie de 80 ha environ, comprenant les emprises sur les communes de St Pol, Grande-Synthe et Dunkerque et repris en ZNIEFF, représentent un atout pour le cadre de vie de ce secteur.

Trois accès sont à mettre en valeur à partir du contour d' Aval et du contour d'Amont, pour permettre une pénétration effective vers cette zone verte.

Pour les autres parties boisées, peupleraie à l'ouest , le long de la voie des Darses où une réflexion paysagère est en cours d'élaboration (AGUR) et le long de la RNI (quartier Dessinguez), une politique de plantations diversifiées à base d'arbres tiges à croissance lente mais d'une grande pérennité et des bouquets d'arbustes et d'arbrisseaux en utilisant une gamme diversifiée de silhouettes, de feuillages colorés en s'inspirant des exemples suivants, doit être entreprise.

* cf étude préalable AGUR avril 90.

* zone naturelle intérêt écologique, faunistique et floristique.

ARBRES TIGES

- Erable lacinié
- Erable sycomore
- Erable champêtre
- Bouleau blanc
- Chêne pédonculé
- Tilleul
- Chêne rouge d' Amérique
- Frêne

ARBUSTES ET ARBRISSEAUX

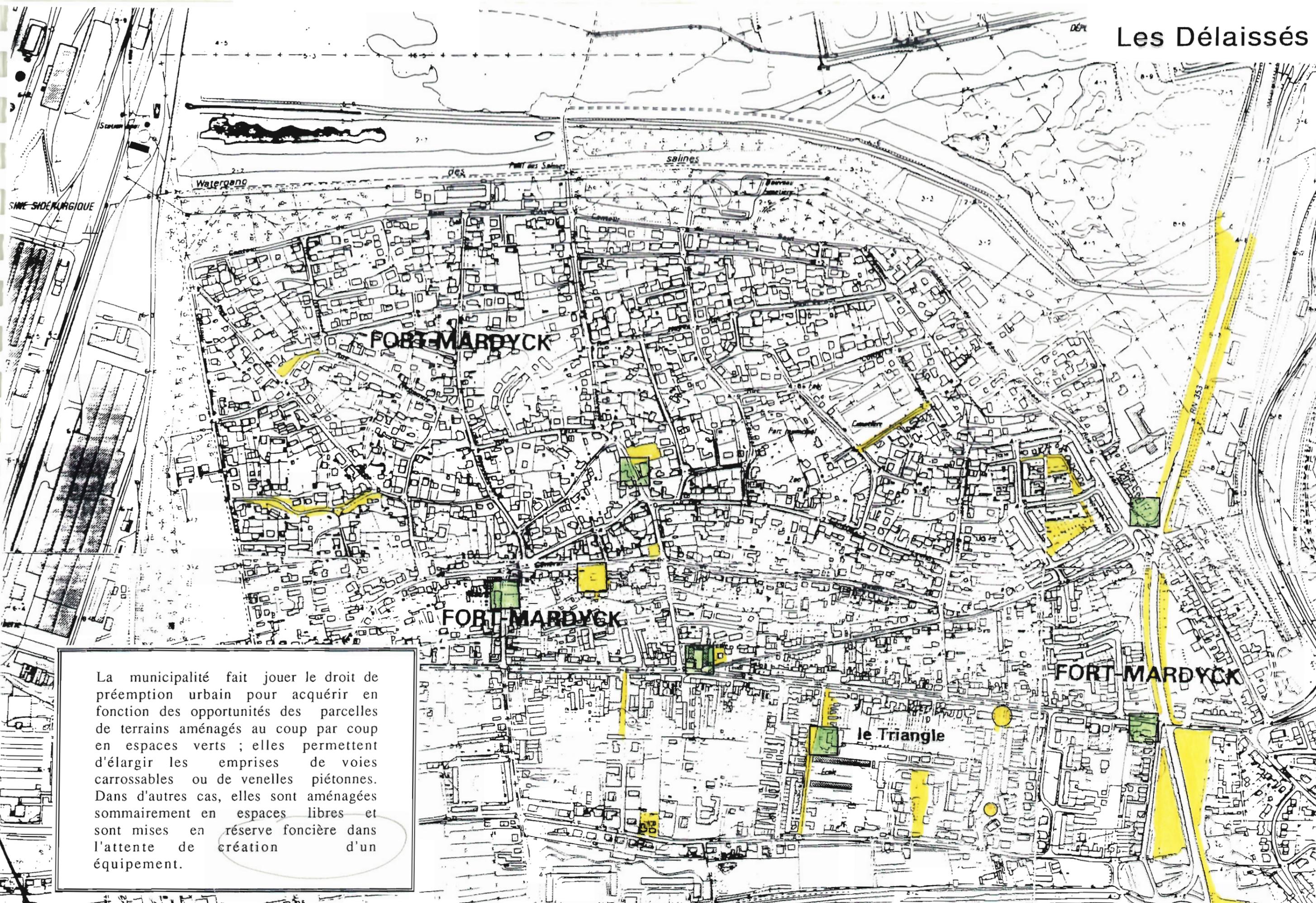
- Saule marsault
- Noisetier
- Lilas
- Olivier de bohème
- Sorbier
- Laurier du Caucase



**RECENSEMENT PHOTOGRAPHIQUE
DE LA VEGETATION**

- 1 Végétation accompagnant le bâti
- 2 Zone de boisement artificiel
- 3 Lande

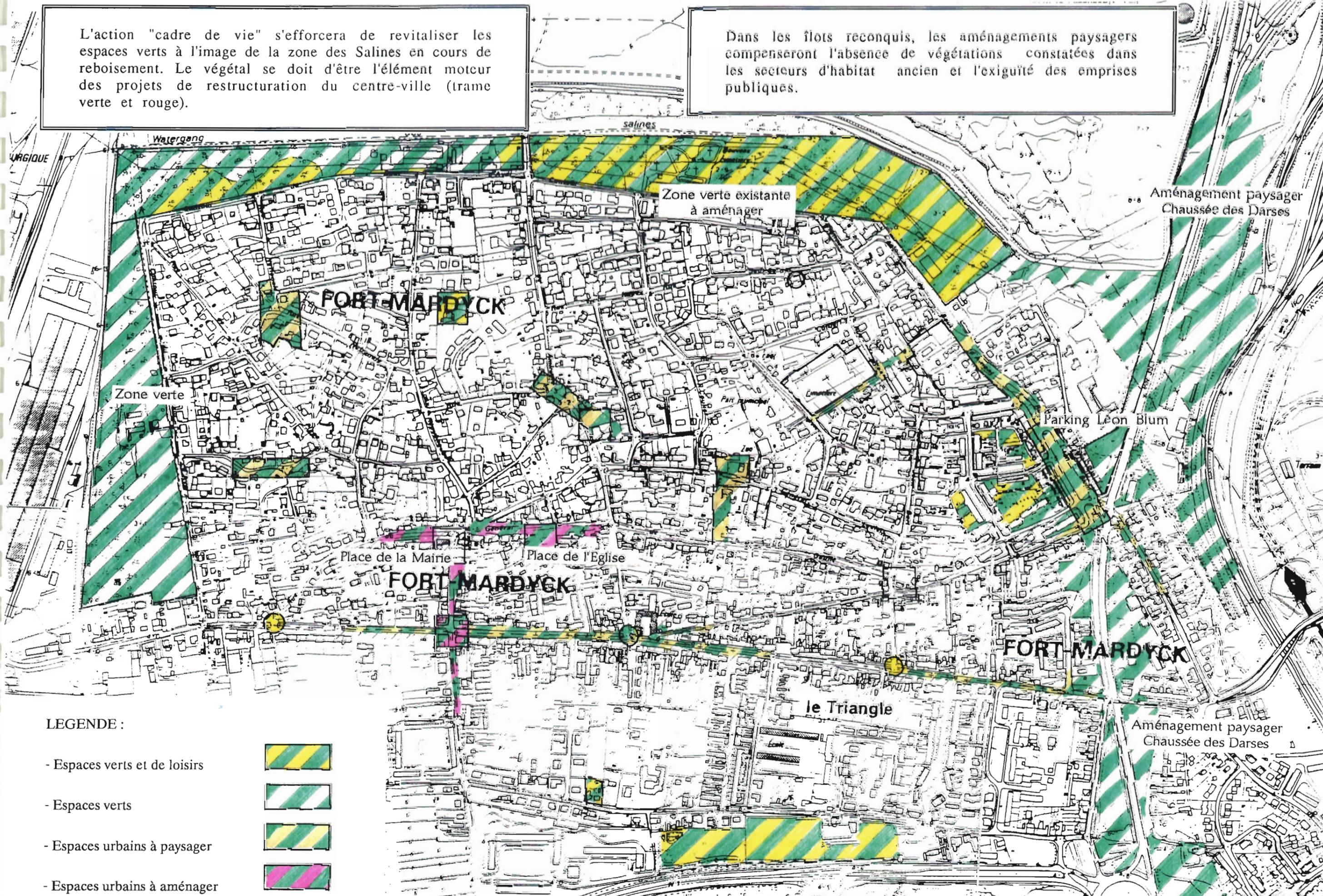




La municipalité fait jouer le droit de préemption urbain pour acquérir en fonction des opportunités des parcelles de terrains aménagés au coup par coup en espaces verts ; elles permettent d'élargir les emprises de voies carrossables ou de venelles piétonnes. Dans d'autres cas, elles sont aménagées sommairement en espaces libres et sont mises en réserve foncière dans l'attente de création d'un équipement.

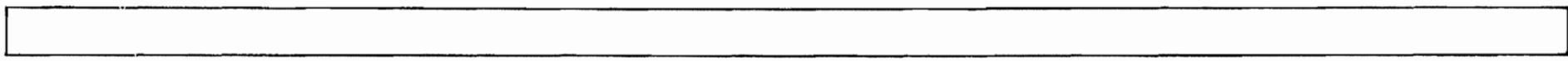
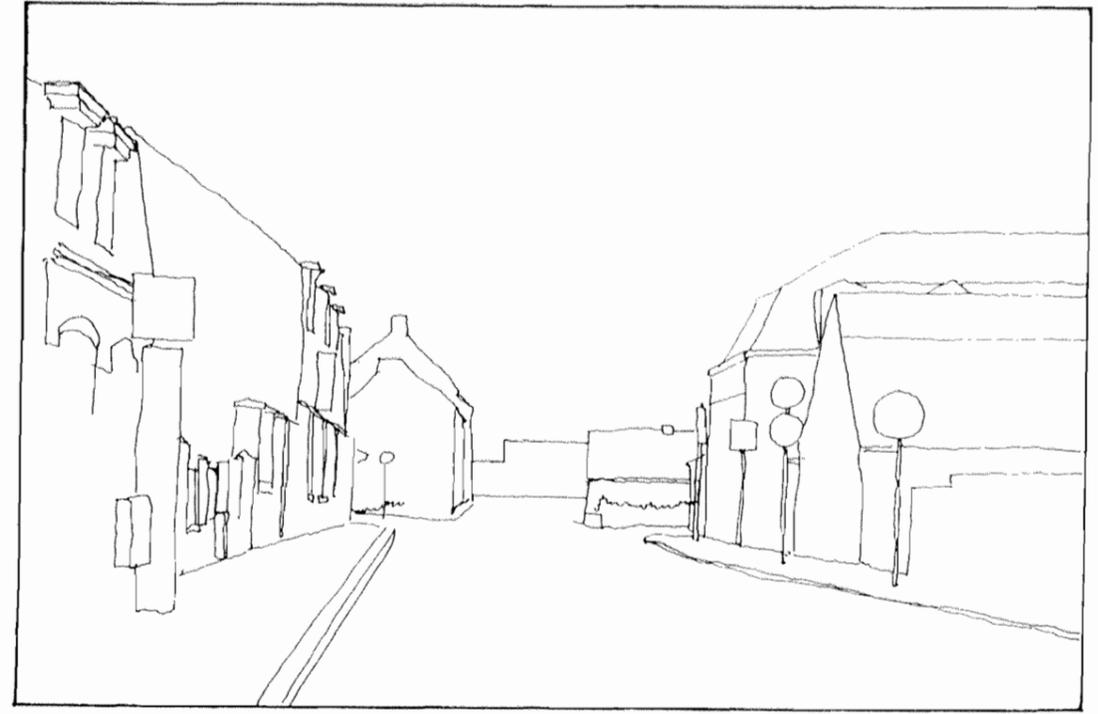
L'action "cadre de vie" s'efforcera de revitaliser les espaces verts à l'image de la zone des Salines en cours de reboisement. Le végétal se doit d'être l'élément moteur des projets de restructuration du centre-ville (trame verte et rouge).

Dans les îlots reconquis, les aménagements paysagers compenseront l'absence de végétations constatées dans les secteurs d'habitat ancien et l'exiguïté des emprises publiques.



LEGENDE :

- Espaces verts et de loisirs 
- Espaces verts 
- Espaces urbains à paysager 
- Espaces urbains à aménager 



TRAME VIAIRE

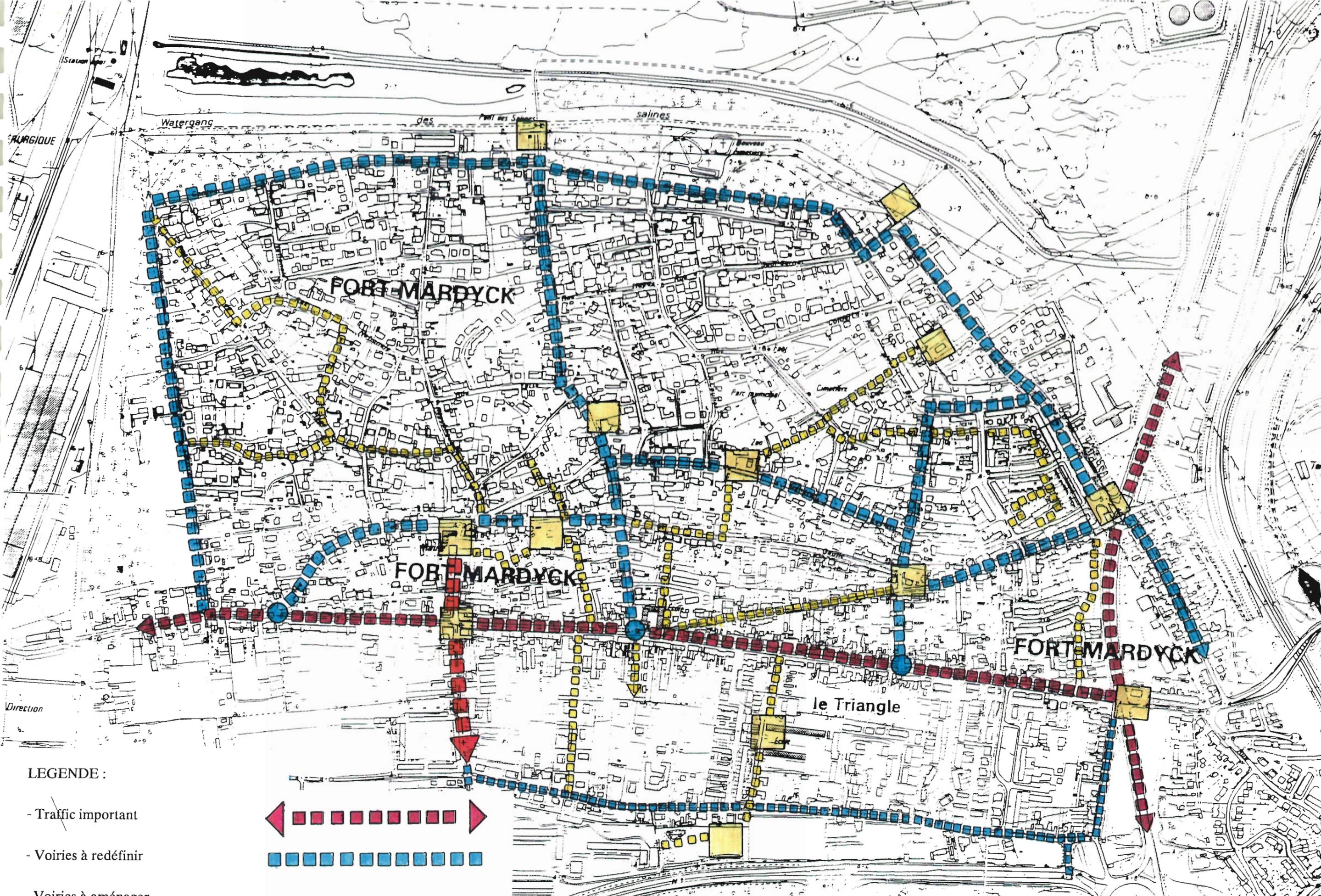
Nous voulons au travers d'interventions sur la voirie de FORT-MARDYCK (paysagement, P.O.S., règlement routier,...) redonner une hiérarchie aux rues de FORT-MARDYCK.

Celles-ci collaborent à l'ensemble de l'aménagement du plan urbain et assurent les connexions vitales entre les différents endroits de la ville.

C'est donner à la trame urbaine plus d'importance aux voies qui pénètrent la ville pour aboutir à ces équipements à fonctionnements inter-communaux et lier à la zone verte au NORD de la commune.

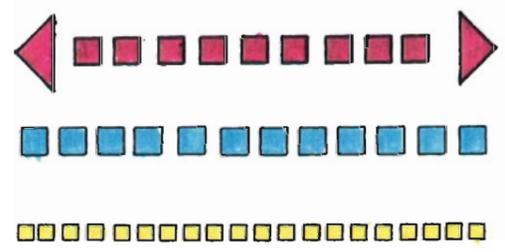
C'est donner aux venelles et aux parcours piétons plus d'importance pour relier "Quartier Résidentiel" au centre ville, et centre ville aux équipements socio-sportif.

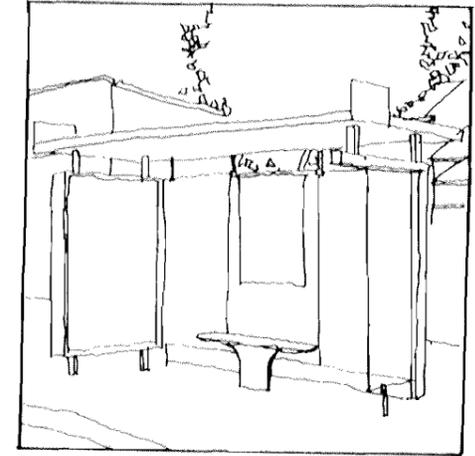
Redonner vie au centre de FORT-MARDYCK, c'est aussi déterminer le parcours des autobus urbains pour desservir les points d'intérêts de la commune (zoo, équipements publics, ...) pour les visiteurs, et permettre aux personnes dont l'habitation est plus éloignée dans le quartier résidentiel d'accéder plus aisément aux arrêts d'autobus (jeunes, personnes âgées, ...).



LEGENDE :

- Trafic important
- Voiries à redéfinir
- Voiries à aménager pour définir le parcours piéton urbain.



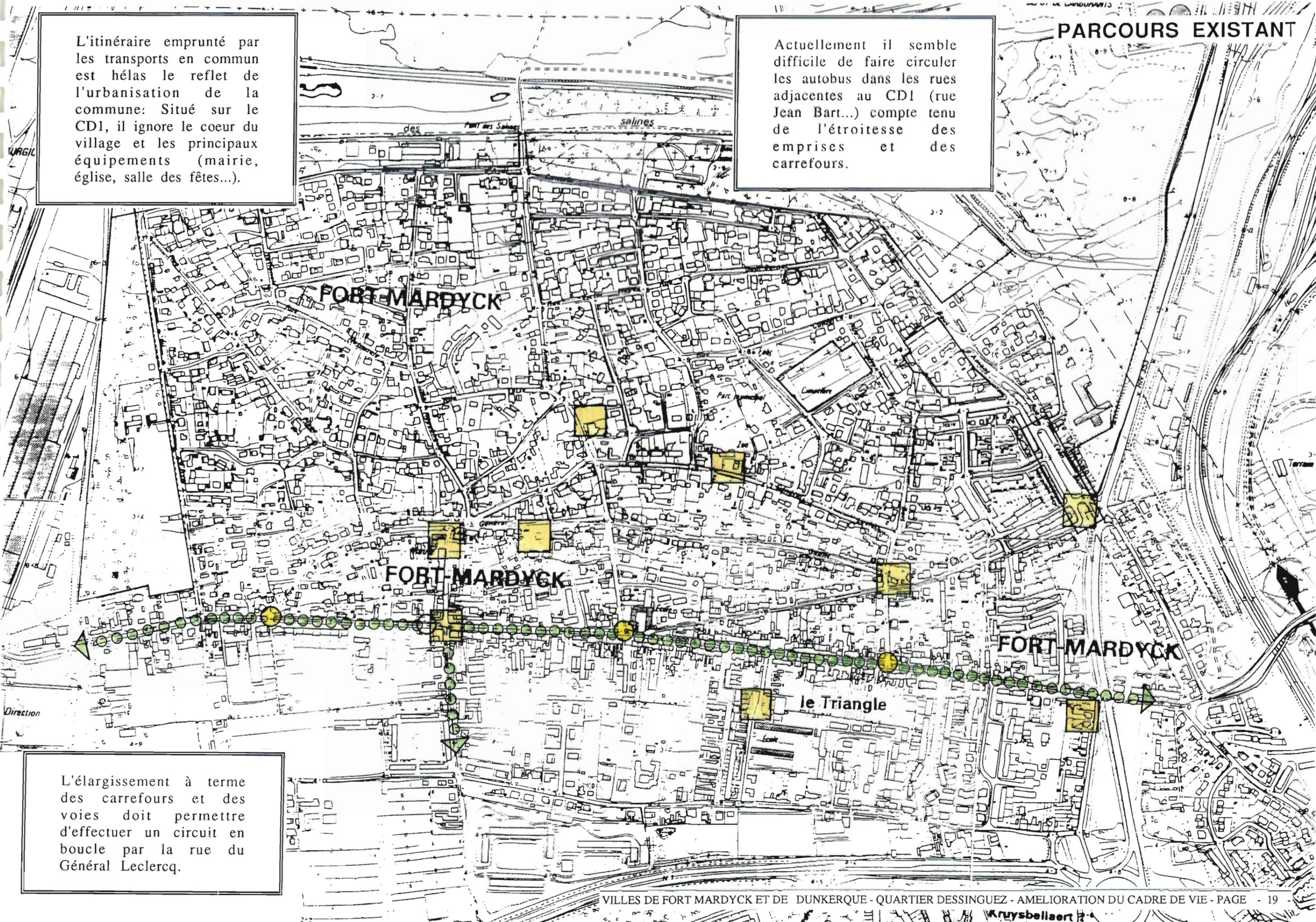


PARCOURS AUTOBUS URBAINS

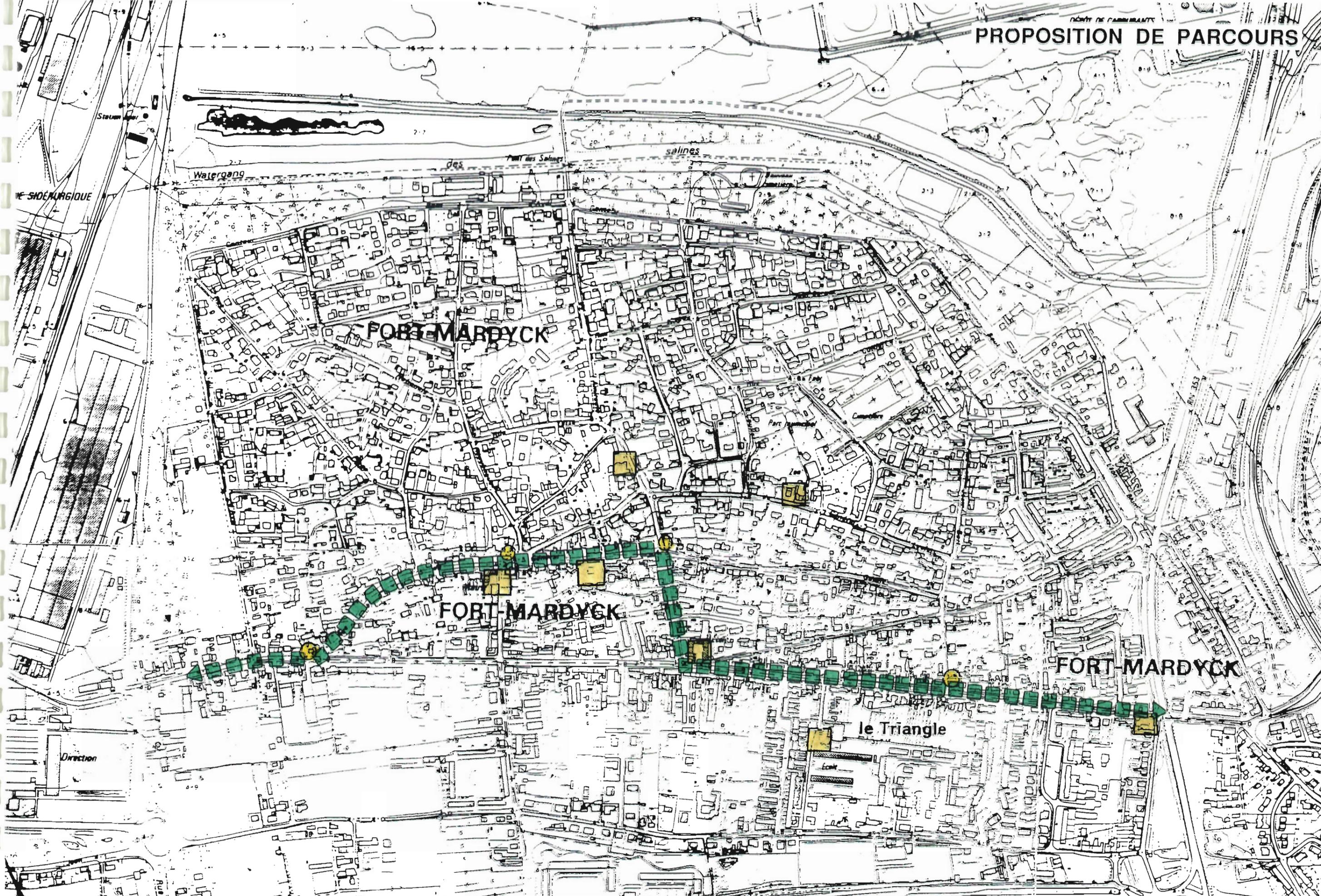
L'itinéraire emprunté par les transports en commun est hélas le reflet de l'urbanisation de la commune: Situé sur le CD1, il ignore le coeur du village et les principaux équipements (mairie, église, salle des fêtes...).

Actuellement il semble difficile de faire circuler les autobus dans les rues adjacentes au CD1 (rue Jean Bart...) compte tenu de l'étroitesse des emprises et des carrefours.

PARCOURS EXISTANT



L'élargissement à terme des carrefours et des voies doit permettre d'effectuer un circuit en boucle par la rue du Général Leclercq.



DEFINITION DES ACTIONS CADRE DE VIE

Cette étude n'a pas pour mission d'apporter des réponses à chacun des problèmes soulevés ici :

- L'amélioration de la desserte des transports en commun est liée à des interventions lourdes sur l'aménagement des voiries et une concertation étroite avec les services communautaires concernés.

- C'est également le cas de la signalisation dont l'harmonisation est tributaire de chaque partenaire concerné (ville, CUDK, Département et privés...). L'aménagement des espaces urbains proposés ci-après intègre un volet signalétique, c'est-à-dire la position, le support et le budget nécessaire à la mise en place de cette signalisation.

Il reste à déterminer un schéma global de signalisation prenant en compte le plan de circulation et ses modifications éventuelles, les équipements et la mise en place d'une charte graphique et le mobilier adéquate.

La trame végétale nécessaire à Fort-Mardyck tant sur le plan de la qualité paysagère que pour assurer une meilleure protection contre ces pollutions industrielles s'inscrit dans la continuité des travaux déjà entrepris par la collectivité mais qui doivent être imités par les partenaires sociaux, offices d'HLM et privés (industriels, tertiaires et particuliers...).

Un plan paysager doit accompagner chaque projet d'aménagement ou de réhabilitation d'espaces urbains en respectant les contraintes écologiques évoquées dans la présente étude.

Les aménagements spécifiques proposés doivent servir d'illustration et d'effet d'entraînement pour les projets à venir.

L'inventaire des besoins et nécessités en matière d'amélioration du cadre de vie permet donc de classer d'un côté, les actions à mener au fil du temps tels que : le plan de circulation, les transports en commun, la signalisation et les plantations (souvent liées à d'autres actions menées ponctuellement et de plus grande envergure), et de l'autre, les actions prioritaires qui auront un effet d'entraînement dans la modification de l'image de la commune. Elles s'identifient en 2 thèmes, (les entrées de ville et les espaces urbains).

Les entrées de ville :

Fort-Mardyck s'identifie difficilement par rapport aux communes voisines. L'accès principal à partir de la chaussée des Darses constitue la façade principale de la commune. Nous avons choisi de traiter l'entrée de la commune à partir du CDI et la rue Léon Blum pour illustrer la possibilité de mise en scène paysagère de ces 2 espaces qui s'accompagnent d'un réaménagement des carrefours liés au programme de mise en valeur de la chaussée des Darses (contrat d'agglomération, mais également la restructuration du quartier Brossolette (îlots des pompiers) en cours de réflexion avec l'Agur, l'office d'HLM et la ville.

Les espaces urbains :

Leur choix est déterminé soit par des programmes d'urbanisme à cours au moyen terme soit par la vacuité des lieux nécessitant une action rapide de la municipalité (rue du Flot Moulin...) soit encore d'une collaboration intercommunale pour résoudre harmonieusement les problèmes d'aménagement (chemin Départemental n°1).

On constate par conséquent que la présence végétale est marqué essentiellement par des plantations de peupliers en périphérie de la commune (ceinture boisée, chaussée des darses, abord de la RN1 quartier Dessinguez).

L'orme essence dominante jusqu'à sa disparition dans les années 80 n'a pas été remplacé.

Il suffit pour s'en convaincre de consulter des photos anciennes (IGN) antérieures à cette période ; à l'intérieur du tissu urbain aucune végétation remarquable n'assure la relève pour constituer une trame végétale pourtant nécessaire afin d'assurer l'homogénéisation de l'habitat de types différents et, marquer la présence des équipements publics.

Pourtant, l'Arbre doit trouver sa place à Fort-Mardyck en l'utilisant généreusement sur les emprises publics et privés, en choisissant parmi les essences les mieux aptées au sol et au climat du littoral.

Ci-contre une liste indicative et non exhaustive des essences à utiliser.

Dans les secteurs d'habitat individuel.
Mélange d'érable et de saule à proximité d'une mare (roselière et iris).

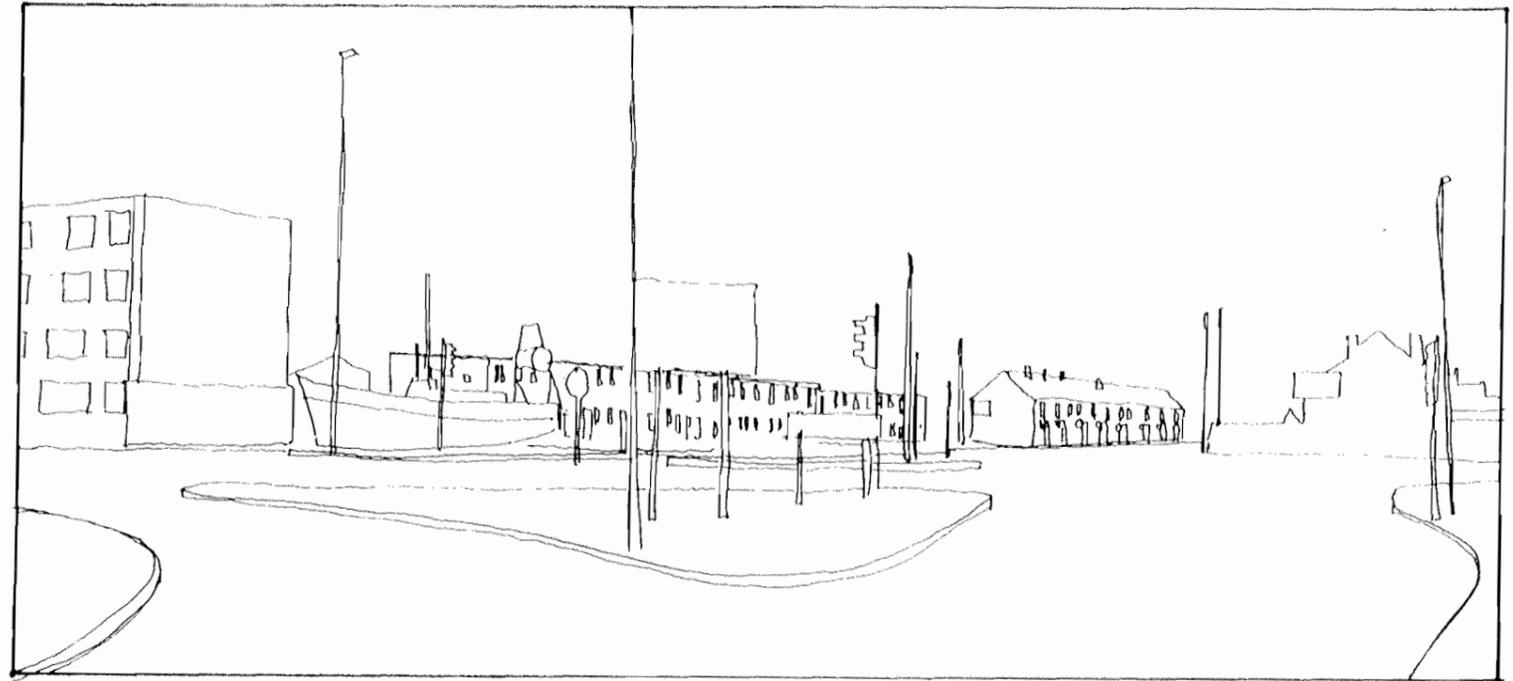
Comment requalifier l'entrée du quartier, y créer une maison pour les habitants, assurer une meilleure sécurité des usagers piétons et automobilistes, réorganiser le stationnement et embellir les pieds d'immeubles ? Voilà autant d'exigences à satisfaire dans le programme d'aménagement du quartier "Ilot des Pompiers".

Dans ce projet hormis le soucis de répondre à ces attentes, la réflexion a porter sur la recherche d'une meilleure lecture du quartier en affirmant l'axe visuel de la rue Léon Blum et son prolongement vers la ceinture boisée au Nord.

La future maison de quartier est établie sur un parvis, lieu de rencontre et d'animation que l'on cherchera à rendre convivial par des traitements de sol approprié pour des activités de plein air (jeux de boules aire de rencontre avec bancs isolés des nuisances de la chaussée de Darses, lieu également signalé par la présence du bateau placé dans l'axe de la rue Léon Blum.

Le parking de la rue Léon Blum sert actuellement de stationnement pour le personnel à la zone artisanale ; après création d'un nouveau parking en site propre, à proximité des bureaux, l'espace pourra être réaménagé en stationnement pour V.L ; et le terre plein central sera aménagé en aire de détente plantée.

Rue du contour du sud : la chaussée sera libérée du stationnement longitudinal, installé sur le trottoir décalé, pour améliorer la fluidité de la circulation vers le centre du village.



Donner à l'entrée de ville une nouvelle image :

- Par la création d'un rond-point appartenant à la place et distribuant l'ensemble des voies y aboutissant.

- Par la création d'un parvis donnant à l'établissement public à programmer, qui lui aussi définit une nouvelle image de FORT-MARDYCK, une dimension d'édifice public.

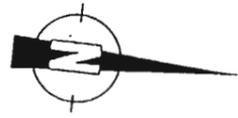
- Par la création de 2 voies en sens unique instituant ainsi un sens giratoire et donnant une certaine importance à l'espace central où l'on trouvera espace vert et parkings.

ENTREES DE VILLE

Aménagement Parking Léon Blum

QUARTIER ILOT DES POMPIERS AMENAGEMENT PAYSAGER

éch. 0 10 20 50 m



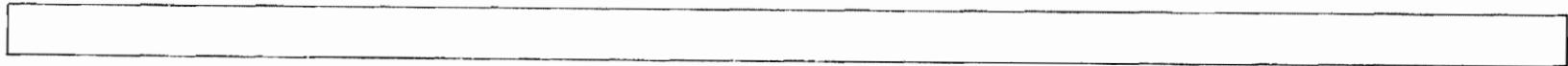
CARREFOUR DU LAPIN BLANC

*Coherence entre
les zones adjacentes?
Boulevard / 6m boulevard
sur axe*



-  VOIRIE MIXTE PAVES
-  ALLEE ET TROTTOIR PAVAGE
-  BASSIN FONTAINE + PLANTES AQUATIQUES
-  ARBRES TIGES
-  ARBUSTES
-  ECLAIRAGE
-  BANC
-  BORNE
- 1 STATION RELEVAGE : HABILLAGES DES MURS
- 2 ARRET DES BUS
- 3 PALISSADE VEGETALE + BOIS

ECHELLE 1 / 1 000 ème



ESPACES URBAINS





Carrefour C.D. 1 - Contour du Sud.



Carrefour C.D. 1 - Contour d'Aval

CDI :

Le CDI constitue l'épine dorsale du bourg où sont situés les principaux commerces. L'autre particularité de cette voie est qu'elle est à cheval entre Fort-Mardyck et Dunkerque (quartier Dessinguez).

Sur ces 2 communes les contraintes sont les mêmes en matière de desserte des quartiers à partir des voies transversales actuellement disposées sans hiérarchie.

Le stationnement doit être maintenu alterné.

La mise en valeur consiste à intervenir à tous les niveaux de l'espace urbains :

- Sur le plan de la sécurité des usagers piétons par des avancées de trottoirs au niveau des carrefours et marquage "Franc" des passages piétons (pavage blanc et noir), des éléments en volume, bornes jardinière matérialisent le croisement des rues.

- Sur le plan de la qualité de l'espace par un choix d'éclairage, de pavage et de mobilier urbain coordonné.

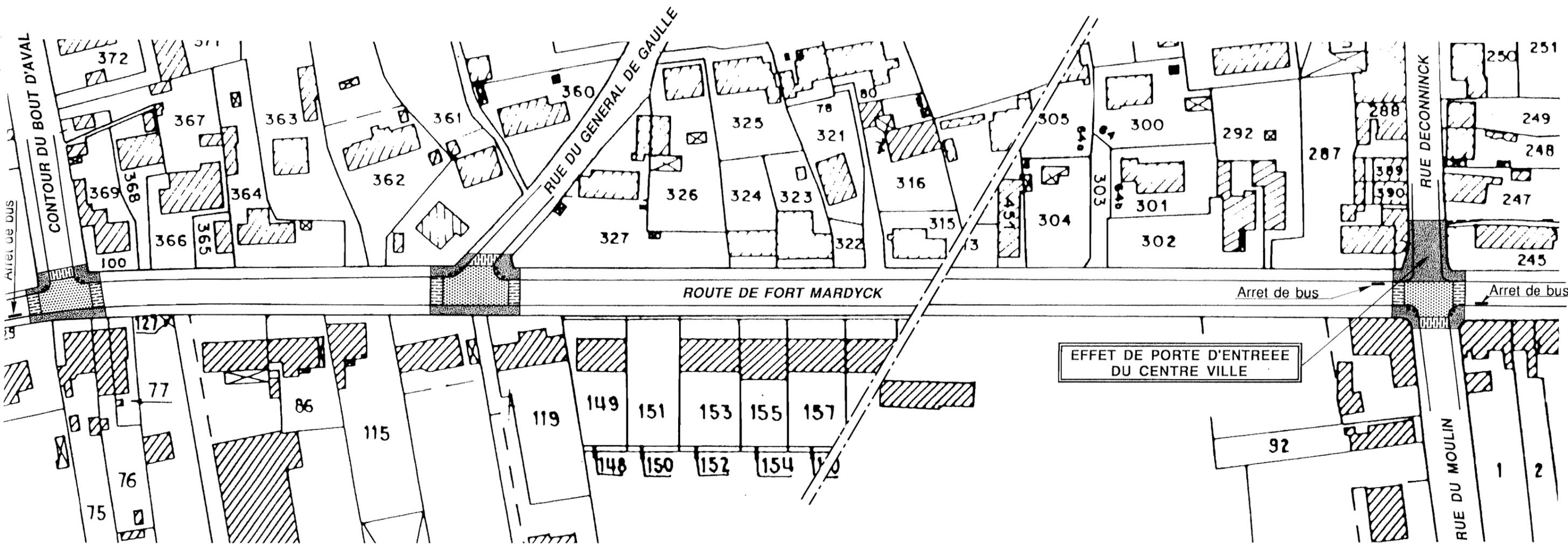
- Sur le plan du végétal par la localisation d'arbres tiges ou de jardinières dans les espaces stratégiques (sur largeur) en tenant compte pour les arbres de la présence nombreuse des réseaux enterrés.

- Mis en souterrain des réseaux BT et PTT.

- Harmonisation de l'éclairage et de la signalisation.

- Renforcement du marquage des carrefours pour un traitement spécifique des trottoirs et des passages piétons ; des bornes et des jardinières renforceront par leur volume la présence du carrefour et l'importance des voies de desserte vers les quartiers (hiérarchisation).

C.D. 1. SEQUENCE CONTOUR DU BOUT D'AVAL - RUE DECONNINCK
MISE EN VALEUR DES CARREFOURS

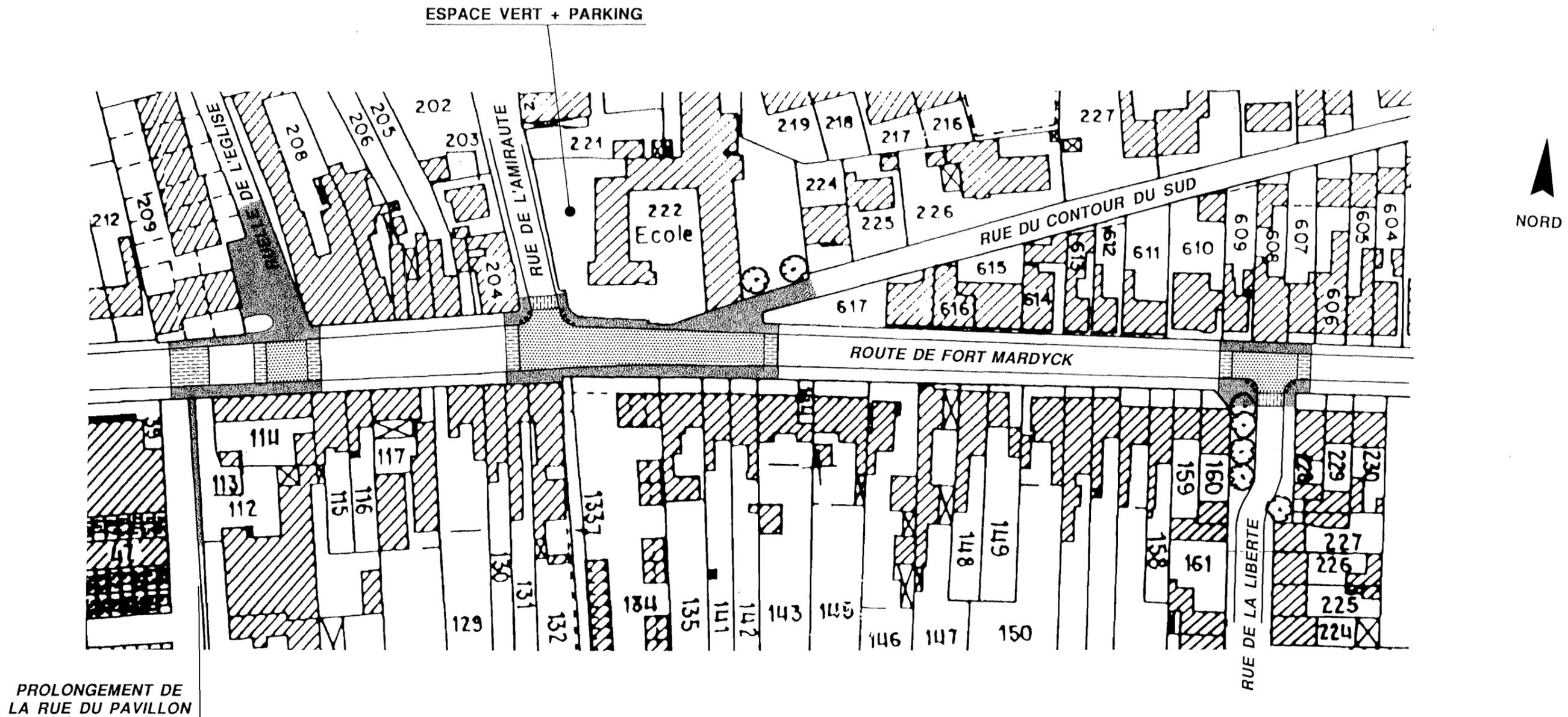


Echelle 1 / 500



LEGENDE	
	. Pavés carrossables
	. Pavés piétons
	. Passage traversant
	. Protection piétons

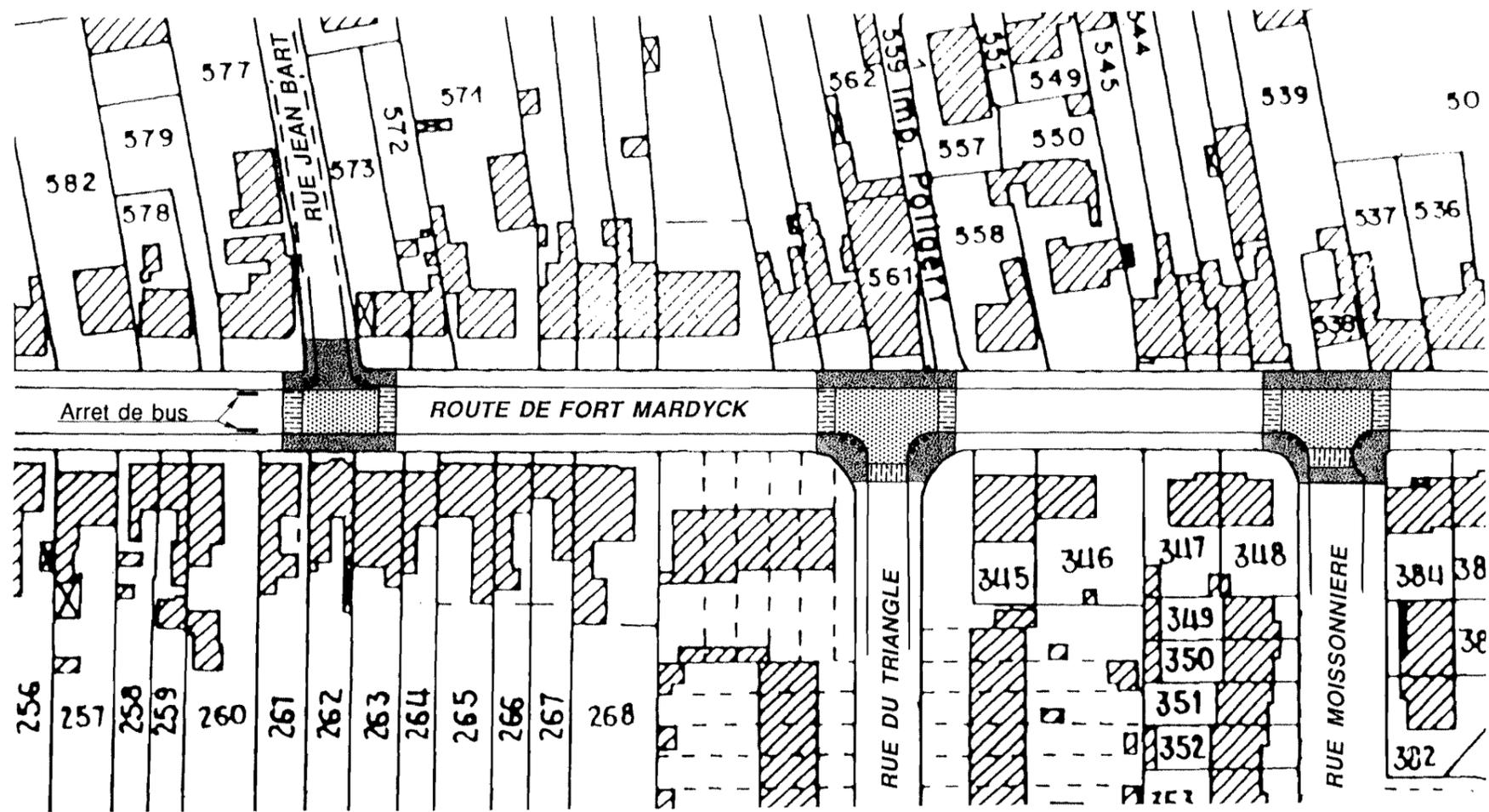
**C.D. 1. SEQUENCE RUE DU PAVILLON - RUE DE LA LIBERTE
MISE EN VALEUR DES CARREFOURS**



Echelle 1 / 500

LEGENDE	
	. Pavés carrossables
	. Pavés piétons
	. Passage traversant
	. Protection piétons

**C.D. 1. SEQUENCE : RUE JEAN BART RUE MOISSONNIERE
MISE EN VALEUR DES CARREFOURS**

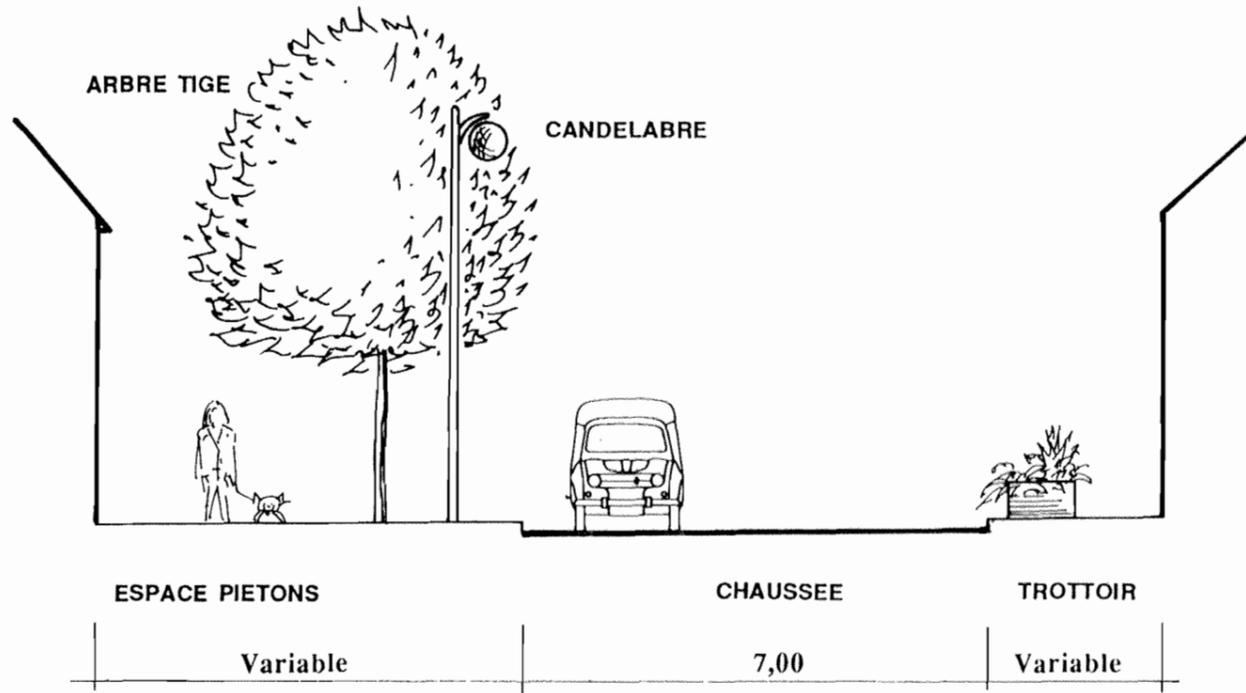


Echelle 1 / 500

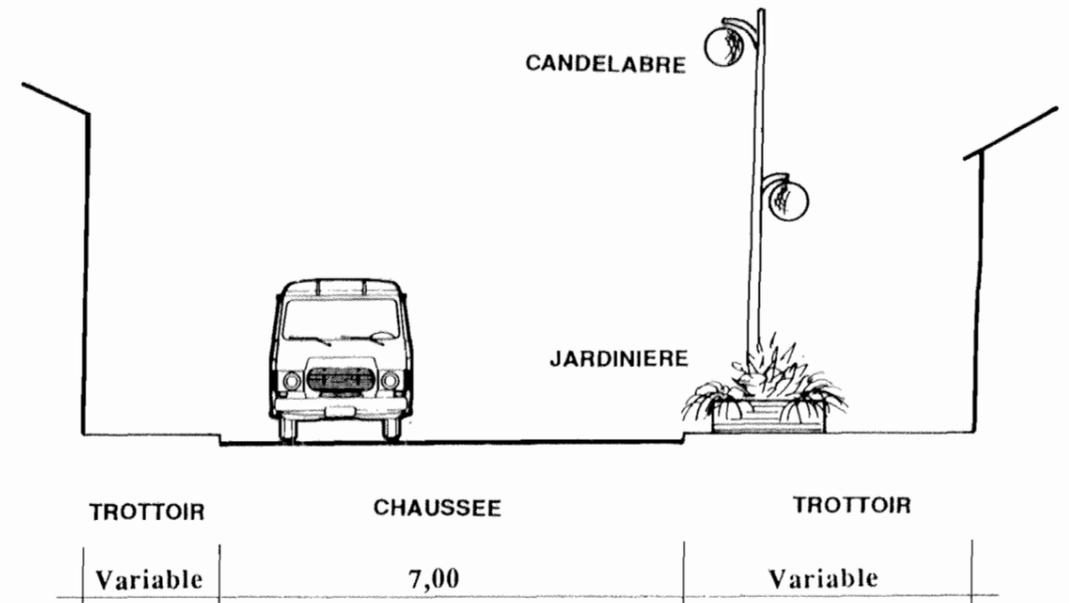
LEGENDE

-  . Pavés carrossables
-  . Pavés piétons
-  . Passage traversant
-  . Protection piétons

COUPE AB sur le CD n°1

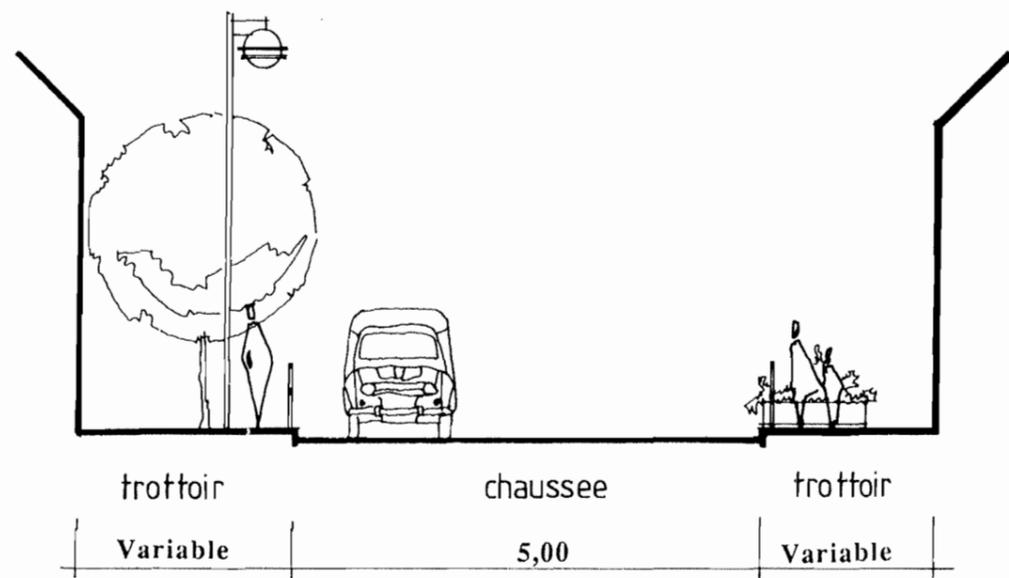


COUPE CD sur le CD n°1

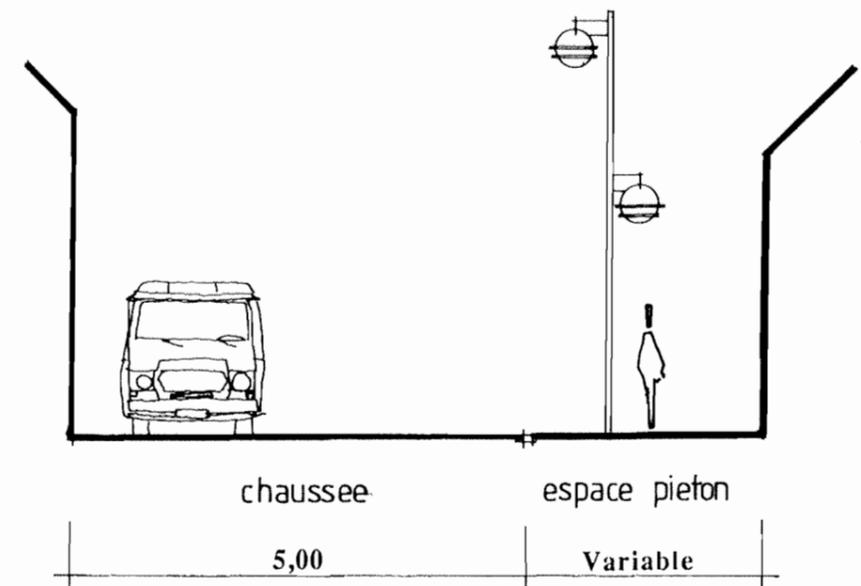


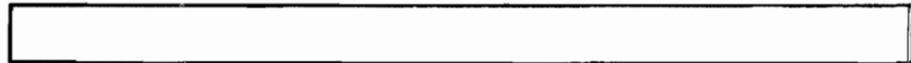
ECHELLE 1/100

COUPE EF rue de l'Amirauté



COUPE GH rue Jean Bart





AMENAGEMENT DE LA PLACE DE L'EGLISE



La place de l'église actuelle, en dehors des offices et de la ducasse est peu vivante. Les commerces sont inexistant. Un programme immobilier, complété par la création d'une bibliothèque et l'installation de la poste est à l'étude.

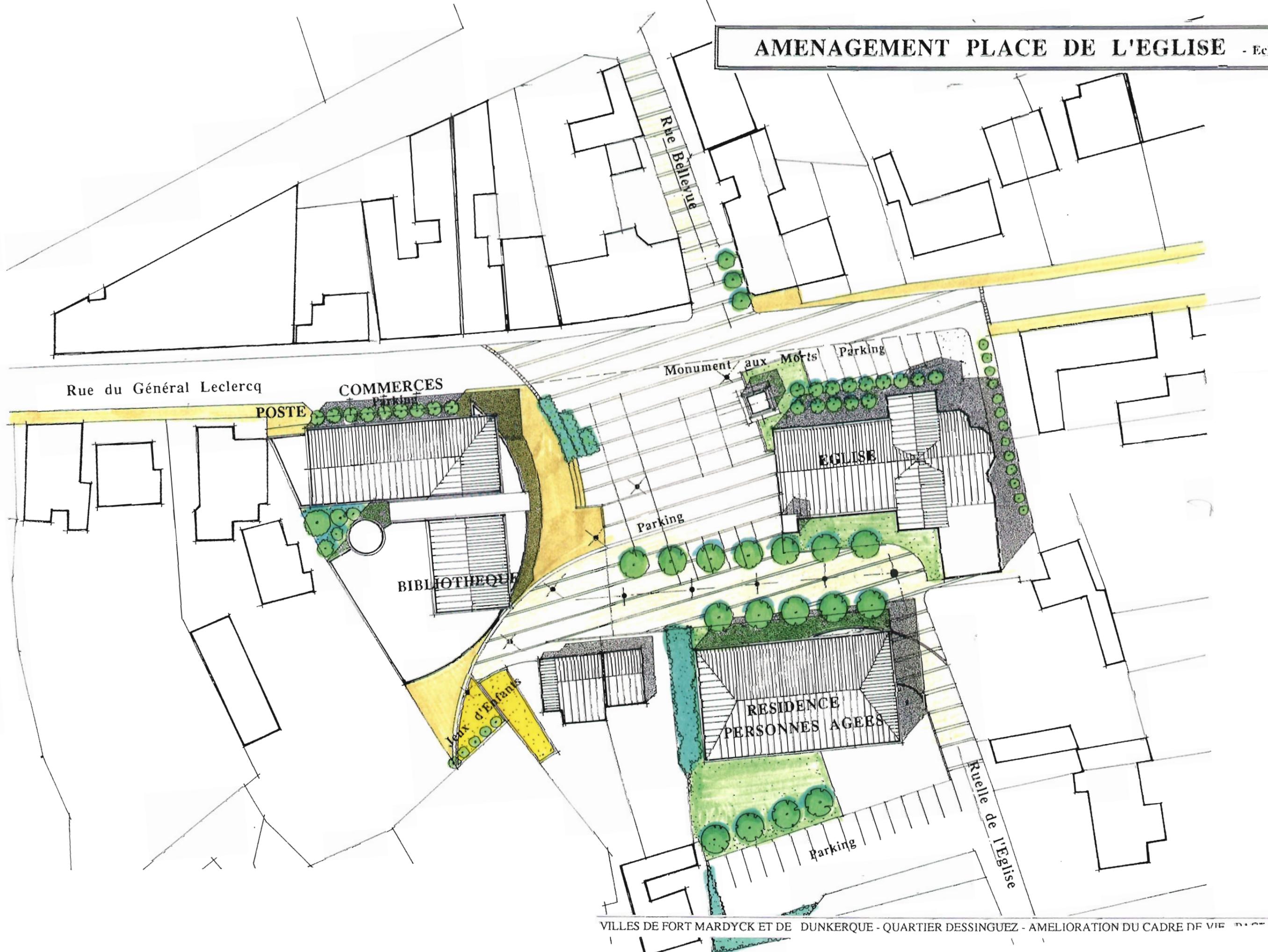
D'autre part, le presbytère vétuste sera remplacé par un programme de résidence pour personnes âgées.

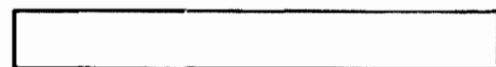
Le contour redéfini de la place en terme de volume et d'usage permet un aménagement paysager complet au sol prenant en compte les fonctions actuelles (fêtes et stationnement) en renforçant la liaison piétonne de la ruelle de l'église.

Un espace piétonnier et ludique est réservé dans la partie Sud.

Au sol, une trame minérale accompagnée par des rangées d'arbres, oblique par rapport au bâti projeté et existante et à la rue du Général Leclercq renforce la liaison Nord-Sud vers la rue de Fort-Mardyck (CD1) pour la rue Belle-Vue et la ruelle de l'église. C'est une manière d'affirmer les liens piétonniers entre l'artère principale et ces quartiers excentrés.

AMENAGEMENT PLACE DE L'EGLISE - Ech : 1/500





AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DES FETES

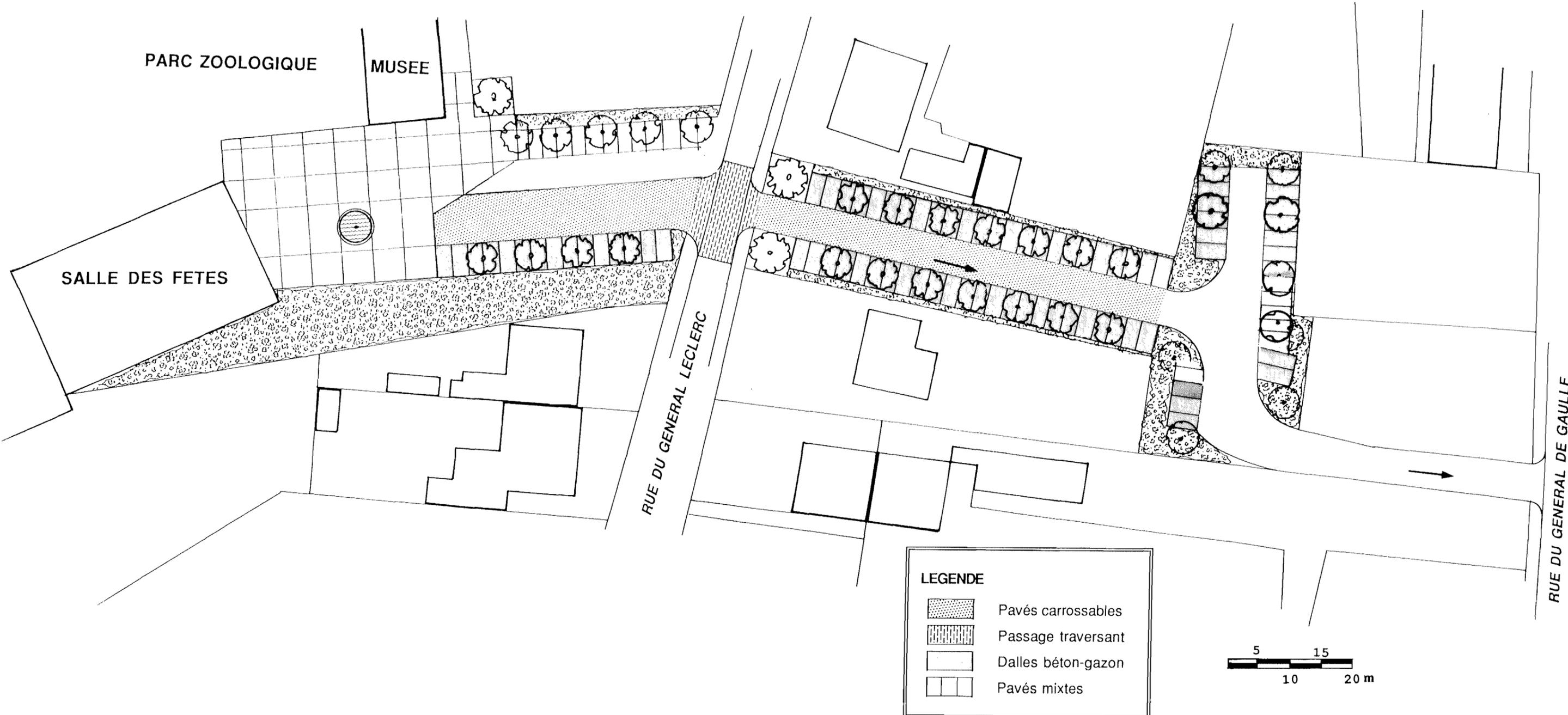


La poste actuellement située à l'entrée de la placette de la salle des fêtes est déplacé sur le plan de l'église. La salle des fêtes, le musée et le parc zoologique sont autant d'équipement recevant du public et des visiteurs extérieurs à la commune. Se pose le problème du stationnement sans pour autant pénaliser les entrées (pavés) des équipements. La commune a acquis des terrains qui permettent d'assurer une liaison entre la rue du Général Leclercq et la rue du Général de Gaulle.

Un plan de stationnement est représenté sur le schéma ci-contre en conservant un espace piétonnier en parvis au droit des équipements.

AMENAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE DES FETES

PARKING 100 PLACES





	VOIRIE MIXTE PAVES
	ALLEE ET TROTTOIR
	FLOT APRES CURAGE
	ARBRES TIGES
	ARBUSTES
	ECLAIRAGE
	BANC
	JEUX
	BORNE

ECHELLE 1 / 2 000 ème

Le tracé vernaculaire de la rue du Flot Moulin et la présence d'une ancienne mare sont la base d'un aménagement paysager mixte.

Nous avons conservé le passage de la chaussée (5,50 m) en aménagement sur les surlargeurs.

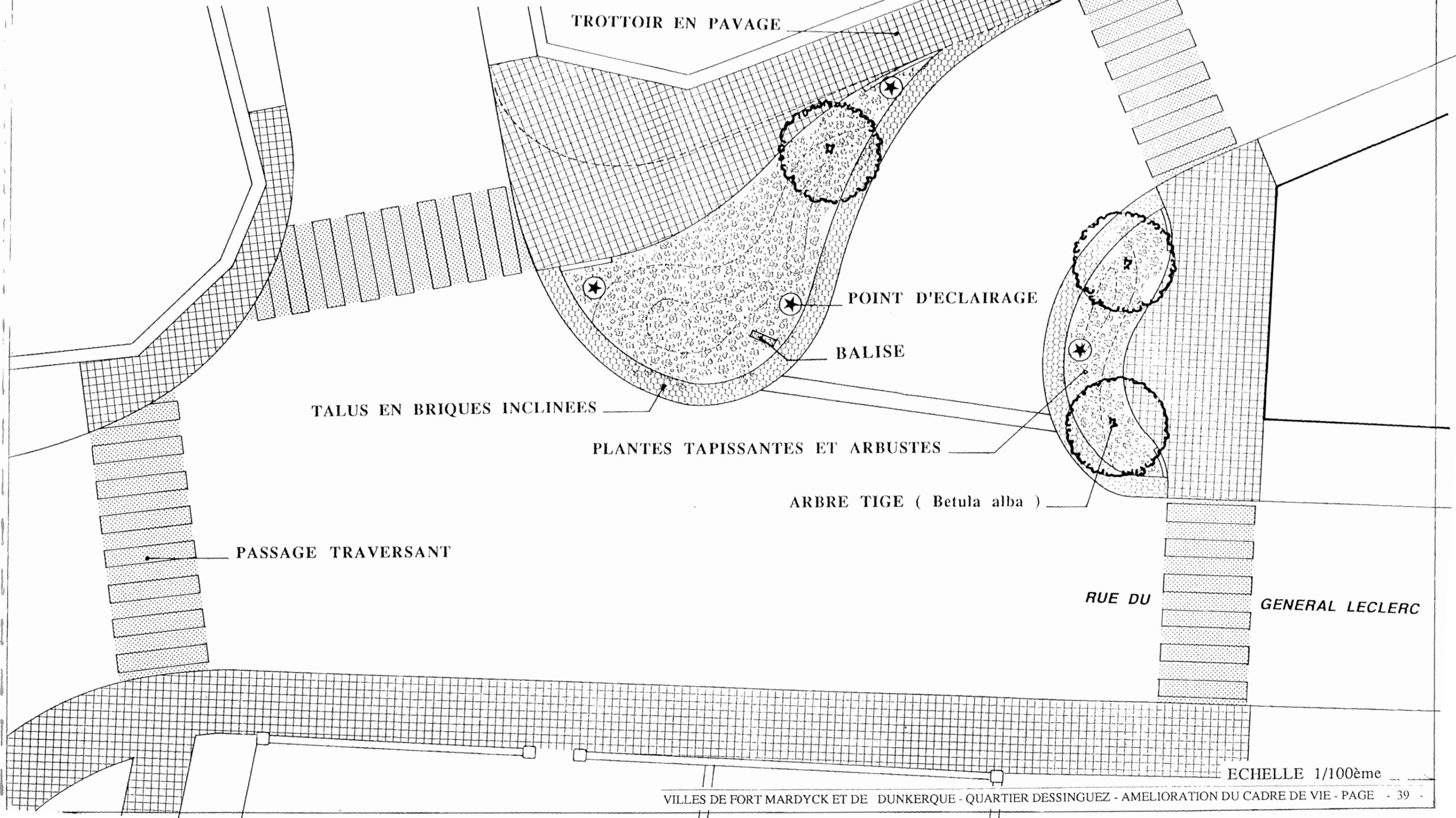
Celles-ci sont traitées en minérales mixte gravier et pavage avec incrustation de végétation (arbres et arbustes).

Le flot est curé et planté au niveau des berges, une petite allée permet d'en faire le tour et reçoit quelques bancs.

CARREFOUR RUE DE L'AMIRAL L'HERMITE

L'aménagement ponctuel de ce carrefour a pour objectif d'améliorer la sécurité à l'embranchement de 5 rues décalées laissant une sur largeur de chaussées où le piéton se sent en insécurité.

C'est aussi une façon de privilégier la rue du Général Leclercq, axe de liaison entre la place de la mairie et la place de l'église.



ECHELLE 1/100ème



ESTIMATION ET PHASAGE



PROGRAMME D'AMENAGEMENT PROJETE

DEVIS PREVISIONNEL DES TRAVAUX ET PHASAGE

	P	Q	F HT	F M KF HT	DK KF HT
1 CD1 CONTOUR DU BOUT D'AVAL	200	500	100 000	50	50
2 CD 1 RUE JEAN BART RUE MOISSONNIERE	180	500	90 000	45	45
3 CD 1 RUE DU PAVILLON RUE DE LA LIBERTE	450	500	225 000	113	113
4 PLACE DE L'EGLISE	3 500	600	2 100 000	2100	
5 PLACE DE LA SALLE DES FETES ENTREE PRINCI-	2 520	500	1 260 000	1260	
6 PLACE DE LA SALLE DES FETES PARKING	2 600	250	650 000	650	
7 RUE DU FLOT MOULIN	3 000	300	900 000	900	
8 CARREFOUR RUE AMIRAL L'HERMITTE	220	500	110 000	110	
9 ABORDS SALLE DE MUSIQUE	325	400	130 000	130	
10 SECTEUR ILOT DES POMPIERS	16 500	240	3 960 000	3960	
11 CARREFOUR DU QUARTIER DU LAPIN BLANC	3 200	500	1 600 000	800	800
12 PLANTATION EN CENTRE VILLE	400 000	1	400 000	400	
13 SIGNALISATION	500 000	1	500 000	500	
TOTAL H T			12 025 000	11 018	958

DECOMPOSITION ILOT DES POMPIERS	Q	P	F HT
QUARTIER BROSSOLETTE	5 000	148	740 000
MAIL LEON BLUM	3 500	250	875 000
PIED D' IMMEUBLES	2 000	200	400 000
JARDINS INTERIEURS	2 500	120	300 000
CARREFOUR CHAUSSEE DES DARSEES	3 500	470	1 645 000
	16 500		
TOTAL H.T.			3 960 000